

Procès-verbal de séance

Séance du 08 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un le huit septembre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 31 août 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><u>PRESENTS</u> :</p> <p>Sabrina ARTERO, Laetitia BAILLY, Alain BRANTUS, Pauline BRACONNIER, Magali CHERRARED, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK</p> <p><u>EXCUSE</u> : Thomas WIART</p> <p><u>ABSENT</u> :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 14</p>
---	--

Ghislaine Lanoir est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 23 juin 2021, à l'unanimité.

Délibération n° 2021/09/25

Travaux de renforcement du réseau AEP – Secteurs de «Jaffay» et de «Cusinens». Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle la procédure adaptée de consultation appliquée au marché, via la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'ADM74. L'avis d'appel à la concurrence a été mis en ligne le 04 juin 2021, avec une date limite de réception des plis au 22 juillet 2021.

Six entreprises ont déposé leur candidature dans les délais : BESSON SAS (74270 Marlioz), EHTP SAS (74370 Pringy), DUMAS TP (01430 Maillat), BERTOLUZZI SAS (74270 Musièges), DUCLOS TP74 (74270 Frangy) et SAS VINCENT TP (01110 Champdor-Corcelles). A noter que l'entreprise BESSON a déposé deux offres, dont l'une avec une variante sur le matériau de remblai des tranchées.

Une commission municipale spécifique (Maire + P. Guichard + P. Ramaye + G. Lanoir + V. Mossaz,- A. Brantus et D. Rey étant excusés) s'est réunie le 23 août en présence d'Hydrétudes, notre maître d'œuvre, afin d'analyser ces offres, selon les critères de jugement inscrits à la consultation (40% pour le prix des prestations, 60% pour la valeur technique).

Pour information, seule une offre comportait un montant supérieur à l'estimation de 283.731,36€ hors taxes.

Il est proposé de retenir la variante présentée dans l'offre de l'entreprise BESSON SAS, pour un montant de 250.293,70€ hors taxes, figurant en 1^{ère} position du tableau d'analyse des offres.

Unanimité

Délibération n° 2021/09/26

Forêt communale. Etat d'assiette des coupes pour l'année 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale, relevant du Régime Forestier.

Pour mémoire, cette coupe est prévue au projet d'aménagement forestier pour la période 2012-2031, approuvé par délibération du conseil municipal n° 2012/06/23 en date du 18 juin 2012,

Il s'agit, pour 2022, de la parcelle suivante :

Parcelle	Type de coupe	Volume Présumé	Surface de la coupe	Mode de commercialisation
1	SF taillis sous futaie	135 m ³	1,50 ha	Autre vente gré à gré

Unanimité

En aparté de cette décision, il est rappelé qu'aucune coupe affouagère ne sera programmée cette année, en raison de la surcharge de travail actuelle en mairie occasionnée par l'absence de la secrétaire de mairie cet été.

L'année prochaine, la mairie effectuera une consultation des personnes intéressées par une coupe affouagère et l'ONF délimitera alors les coupes envisagées en fonction du nombre d'inscrits.

Délibération n° 2021/09/27

Utilisation du logiciel RIS.net Gestion mis à disposition de la RGD Savoie Mont Blanc. Signature d'une convention avec la CC Usse et Rhône

La Régie de Gestion des Données (RGD) Savoie Mont Blanc gère le logiciel Ris.net, qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires. La Commune, déjà adhérente à la RGD Savoie Mont Blanc, renouvelle chaque année son abonnement Ris.net dans sa version simplifiée. La RGD, qui a redéfini sa politique commerciale, propose une réduction de ce tarif d'abonnement aux communes qui accepteraient la mutualisation de ce service avec leur EPCI de rattachement, dès le 1^{er} janvier 2022.

Considérant que la commune de Saint-Germain-sur-Rhône est membre de la Communauté de Communes Usse et Rhône, et que ce logiciel est très utilisé, tant par les services administratifs et techniques que par les élus, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de valider cette mutualisation par le biais d'une convention établie avec la CCUR. Cette convention, de participation financière uniquement, entrera en application dès le 1^{er} janvier 2022.

Le tarif actuel (1.188€ pour 2021), passera à 858,94€ en 2022.

Unanimité

Fiscalité directe locale. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Présentation du rapport par Monsieur le Maire :

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et en vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, l'article 1383 du code général des impôts a été modifié au 1^{er} janvier 2021.

Cet article mentionne que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Pour information, l'exonération de la part départementale de TFPB, applicable aux locaux d'habitation comme aux locaux professionnels, est une exonération de droit.

Ce même article permet aux communes qui le souhaitent de limiter l'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles (achevées à partir du 02 janvier 2021), en prenant une délibération actant cette décision avant le 1^{er} octobre 2021.

A défaut de délibération prise par les communes, le taux d'exonération sera de 100%.

Ce sera ainsi le cas pour l'année 2022 à Saint-Germain-sur-Rhône.

Questions diverses et informations

- Réfection du porche de l'église. Le Père Vincent procèdera à la bénédiction du nouveau porche à l'issue de la messe du 17 octobre 2021. L'inauguration officielle, en présence de nos partenaires financiers (Etat, Région et Département) et des entreprises ayant réalisé cette rénovation, se déroulera vers 11h30. Le déroulement sera précisé ultérieurement.
- Réunion de la commission urbanisme le 13 septembre à 19h00 pour analyse du projet de trois maisons jumelées sur l'OAP dite des «Combettes».
- Scolaire. Effectifs de l'école Alexandre Dumas à la rentrée de septembre : 194 élèves (64 maternels et 130 élémentaires) répartis dans 8 classes.
- Info Comité des fêtes : annulation du cross de la Semine, prévu initialement le 31 octobre, en raison du manque de bénévoles titulaires du passe sanitaire.
- Commission municipale «environnement» : le nettoyage de la commune, annulé au printemps, est programmé le samedi 02 octobre. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.
- Il n'y aura pas d'Echo des Bois cet automne. Prochaine édition début 2022.
- Le repas des aînés, annulé en mars pour raisons sanitaires, semble difficile à organiser à l'entrée de cet hiver (frilosité de nos aînés à se réunir, passe sanitaire indispensable ...). Réflexion en cours.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h00

Le Maire,
Alain LAMBERT

